

Image not found or type unknown



Quel statut pour activité animation

Par **fabrice**, le **05/09/2012** à **16:19**

Bonjour, Je suis salarié mon épouse aussi mais nous voudrions monter une activité d animation pour les mariages, baptême, communion ,anniversaire etc ...

Mais nous ne savons pas quel statut choisir pour être bien sûr dans la légalité.ça va être une petite activité en complément de salaire donc qui ne va pas tournée beaucoup.

Par avance merci pour votre réponse.